

que sur la moitié des gens non assujettis à l'impôt sur le revenu près de 60 p. 100 sont établis sur des terres.

Ceux qui tiennent compte de cet aspect de la question comprendront pourquoi on a converti la prime en prix, exigeant que le consommateur paie la livre de beurre 10c. de plus. Le Gouvernement versait une subvention de 10c. la livre sur la matière grasse du lait, c'est-à-dire 8½c. la livre sur le beurre; voilà pourquoi le consommateur ne payait pas cette denrée 48½c. Le consommateur payait son beurre moins cher et il en était de même pour le cultivateur qui l'achetait de la crèmerie. Dans ce cas-ci, on signale aux consommateurs que l'augmentation du prix supplée à la valeur de la subvention qu'on a abolie. La plupart des Canadiens mangent du beurre ou du moins désirent en manger. Par conséquent, au lieu de percevoir un impôt qui viendrait s'ajouter au prix de vetne de beurre, on demande aux consommateurs de consentir à l'inclure dans le prix.

Je m'étonne que le représentant d'une région agricole mette en doute l'à-propos d'agir aujourd'hui de la sorte. En établissant la régie des prix en 1941, le Gouvernement s'est engagé à tenir compte de la collaboration que les cultivateurs lui apportaient à partir de ce moment-là en vue de maintenir le bas niveau du coût de la vie. En fait, au Canada, les produits alimentaires se vendaient meilleur marché que n'importe où ailleurs. Je signale à ceux qui traitent cette question, à la Chambre ou ailleurs, que tous les consommateurs canadiens ont contracté une dette envers les cultivateurs du pays parce que, durant la guerre, depuis 1941 jusqu'à ce jour, le prix des vivres a été plus bas que dans tous les autres pays de l'univers. S'il devient nécessaire de rectifier cet état de choses, on devra examiner tous les aspects de la question avant de publier certaines critiques.

Afin d'aider au maintien du bas niveau des prix, le Gouvernement a commencé, en 1942, à verser des primes aux producteurs laitiers, quelques mois après l'institution des régies, et les a augmentées périodiquement jusqu'en 1945. En 1943, il versait une prime aux producteurs de céréales de provende. En 1944, il a adopté la loi sur le soutien des prix agricoles, donnant ainsi l'assurance qu'il entendait respecter ses engagements de 1941. Nous avons rempli nos engagements. Les conservateurs soutiennent que la production décroît et le parti de la C.C.F. prétend que l'abolition des primes a provoqué une majoration des prix exigés des consommateurs. Admettons ces deux affirmations. Examinons ensuite les revenus de la ferme au cours de la période écoulée depuis 1941 jusqu'à ce

jour, sans oublier que l'offre des denrées agricoles a diminué depuis quelques années. Voici les revenus bruts:

1941	\$ 967,600,000
1942	1,155,900,000
1943	1,441,000,000
1944	1,846,200,000
1945	1,704,100,000
1946	1,759,300,000

L'offre a tombé en 1946 comparativement à 1945 tandis que les revenus ont augmenté. Force nous est de conclure que non seulement nous avons maintenu les subventions en sus des prix, mais que nous avons fait un peu mieux. Se trouve-t-il quelqu'un en cette enceinte pour soutenir que les cultivateurs n'ont pas mérité ces avantages? Au cours du présent débat, les conservateurs ont trouvé mauvais que le prix du beurre fût aujourd'hui plus élevé qu'en 1926 ou 1929. Au cours du présent débat, la C.C.F. a jugé mauvais que le supplément touché par le cultivateur fût défrayé par le consommateur. Or, le Gouvernement est d'avis que durant la période de transition du pied de guerre au pied de paix, il lui appartient d'établir entre le cultivateur et le consommateur un rapport qui permette à l'un de traiter équitablement avec l'autre. Nous tenterons de les protéger l'un et l'autre contre les intermédiaires qui cherchent à profiter des approvisionnements saisonniers pour acheter à trop bas prix ou pour vendre trop cher les produits de la ferme. Il reste toutefois que depuis trois ans le revenu des cultivateurs atteint un sommet. Malgré l'offre moindre de certaines denrées en 1946 par rapport à 1945, les recettes brutes marquent un relèvement.

Deux motifs m'ont porté à formuler ces observations au cours du débat. Premièrement, je voulais féliciter le ministre des Finances d'avoir présenté un budget qui énonce si clairement et d'une façon si concise les désirs de la population. D'un bout à l'autre du pays, les journaux qui appuient le Gouvernement comme ceux qui lui sont hostiles ont, presque sans exception, accueilli favorablement le budget. Deuxièmement, je voulais souligner aux honorables vis-à-vis,—je parle de l'opposition officielle,—qui prétendent sans cesse que la production de certaines denrées agricoles diminue et qui refusent de reconnaître la véritable raison de cette baisse, qu'ils ne sauraient miser sur la ligne de conduite qu'ils préconisent car si l'offre a diminué, les recettes du cultivateur accusent une hausse. Les chiffres le démontrent. Les cultivateurs canadiens se rendent compte que grâce à cet état de choses notre agriculture est aujourd'hui en meilleure posture que jamais.

M. A. J. BROOKS (Royal): Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre des Finances